

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Projet de règlement décrétant la taxation des dépenses engagées vers la fin de l'année 2023 et au cours de l'année 2024 pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes (chemin privé)

CONSIDÉRANT l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c.C-47.1) qui stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT la requête reçue de la propriétaire de l'avenue des Chouettes et de la majorité des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 21 mars 2022, de la résolution numéro 2022-091, autorisant la Municipalité à procéder à la gestion des soumissions et à la prise en charge de la facturation auprès des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 18 juillet 2022 par la résolution numéro 2022-248, à Parallèle 54 Expert Conseil pour la préparation d'un document d'appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 17 avril 2023 par la résolution numéro 2023-173, à Monco Construction inc. pour des travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 17 avril 2023 par la résolution numéro 2023-176, à la firme Novallier Notaires pour la rédaction d'acte de servitude de la ligne d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les dépenses nettes engagées pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes totalisant un montant de 24 374,61 \$, selon la liste établie par la trésorière adjointe et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-519

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement décrétant la taxation des dépenses engagées vers la fin de l'année 2023 et au cours de l'année 2024 pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes (chemin privé). Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Les personnes concernées sont les propriétaires d'immeubles imposables, construits ou non, inscrits en date du 30 octobre 2024 au rôle d'évaluation en vigueur, à l'égard d'un immeuble situé dans le secteur concerné par les dépenses engagées pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes.

ARTICLE 3

Le conseil autorise la taxation, en 2025, des dépenses nettes engagées pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes, le tout tel qu'il appert à la liste datée du 30 octobre 2024, préparée par la trésorière adjointe et jointe en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Dans le but de pourvoir au remboursement du coût de la dépense nette décrite à l'article 3 du présent règlement, le présent règlement exige et impose une compensation de 1 741,04 \$ sur tous les immeubles riverains à l'avenue des Chouettes.

La liste des immeubles et propriétaires concernés est décrite en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante. Le plan désignant le bassin de taxation de l'avenue des Chouettes est illustré à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Liste des dépenses engagées vers la fin de l'année 2023 et au cours
de l'année 2024 pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes (privée)

Date de la facture	Nom du fournisseur	Description des travaux	Montant net
Déc.23 à Août 24	Parallèle 54 Expert conseil	Surveillance des travaux (final 10%)	1 802.64 \$
22-12-2023	Monco construction	Travaux de mise aux normes (final)	16 847.52 \$
08-12-2023	Novallier, notaire	Rédaction acte de servitude	5 724.45 \$
			<hr/>
			<u>24 374.61 \$</u>



Linda Paquette, B.A.A.
Trésorière adjointe
30 octobre 2024



ANNEXE B

Liste des immeubles et propriétaires concernés
Mises aux normes - avenue des Chouettes

	Matricule	Propriétaire et co-propriétaire	Adresse	Lot(s) rénové(s)	Coût annuel
1	7413-64-7545-0-000-0000	DESCHENES CLAUDE	CHOUETTES (RUE DES)	5183939	1 741.04 \$
2	7413-63-1774-0-000-0000	LES CHALETS CHABERT INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183969	1 741.04 \$
3	7413-54-9441-0-000-0000	MUNICIPALITE DE CHERTSEY	CHOUETTES (RUE DES)	5183971	1 741.04 \$
4	7413-55-3007-0-000-0000	MORIN STEPHANE	CHOUETTES (RUE DES)	5183989	1 741.04 \$
5	7413-55-0442-0-000-0000	Ö ZENITH GRANDE-VALLÉE INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183985	1 741.04 \$
6	7413-44-3392-0-000-0000	Ö ZENITH GRANDE-VALLÉE INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183982	1 741.04 \$
7	7413-34-5952-0-000-0000	9470-8930 QUÉBEC INC	CHOUETTES (RUE DES)	5183978	1 741.04 \$
8	7413-35-0411-0-000-0000	Ö ZENITH GRANDE-VALLÉE INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183975	1 741.04 \$
9	7413-35-6278-0-000-0000	TARDIF DANIEL	CHOUETTES (RUE DES)	5183980	1 741.04 \$
10	7413-46-8209-0-000-0000	BOSSE JOHANNE ET ÉRIC MÉNARD	CHOUETTES (RUE DES)	5183987	1 741.04 \$
11	7413-56-5719-0-000-0000	BOSSE JOHANNE ET ÉRIC MÉNARD	CHOUETTES (RUE DES)	5183991	1 741.04 \$
12	7413-55-8685-0-000-0000	MARCUS FLORIAN ET WEBER ERIKA	CHOUETTES (RUE DES)	5183945	1 741.04 \$
13	7413-65-1541-0-000-0000	LEBIRE CLAUDE ET ANNE-MARIE BEAUDRY CATHERINE LEBIRE ET JONATHAN COUTURE	CHOUETTES (RUE DES)	5183947	1 741.04 \$
14	7413-64-4796-0-000-0000	MARC-OLIVIER BARMETTLER ET KEVIN GOSSELIN	CHOUETTES (RUE DES)	5183938	1 741.04 \$
					24 374.56 \$

Linda Paquette, B.A.A.

Trésorière adjointe

30 octobre 2024

Annexe C

30-10-2024

